

CHRONIQUE DU MOIS D E J U I N 1 9 5 4

A la suite des événements que nous avons relatés dans notre dernier numéro, des mesures de sécurité ont été prises en Tunisie pour protéger plus particulièrement les récoltes : constitution d'unités territoriales, mise en défense des fermes isolées. Ces mesures ont été généralement efficaces et les moissons se font dans des conditions satisfaisantes.

Des engagements avec les groupes de hors-la-loi dans le Sud-Ouest et le Centre-Ouest du pays se sont soldés par la mort de 22 fellaghas. De leur côté, les forces de l'ordre ont perdu 5 hommes.

D'autre part, on a noté une recrudescence des attentats individuels dans les agglomérations urbaines. Des militaires isolés, des passants inoffensifs en ont été victimes : 3 soldats, 3 civils français et 12 civils tunisiens ont été tués ; 8 militaires, 11 civils français, 18 civils tunisiens ont été blessés ; 1 militaire et 2 civils tunisiens sont portés disparus.

Enfin, il convient de signaler que, au début du mois, la consigne avait été donnée aux Tunisiens de ne plus fumer et de ne pas travailler comme domestique chez les Européens. Cette campagne d'abstentionnisme paraît avoir échoué. Il est un fait que la population tunisienne a refusé d'obéir à ces mots d'ordre.

LA VIE ADMINISTRATIVE

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mardi 8 juin 1954, au Dar El-Bey, sous la présidence de S. E. Sidi Mohamed Salah Mzali, Premier Ministre, Président du Conseil.

Le Conseil a arrêté en recettes et en dépenses le budget général pour l'exercice 1954-1955.

Il a d'autre part, procédé à la répartition des crédits de paiement concernant les constructions administratives.

FONCTION PUBLIQUE

Dans un précédent numéro ont été donnés, à cette place, les sujets des épreuves écrites proposés aux 94 candidats à la deuxième session du concours d'Attachés d'Administration, ouverte les 22 et 23 mars dernier par arrêté secretarial du 27 novembre 1953.

Les opérations de ce concours se sont achevées le 7 mai 1954 par l'admission définitive de 24 candidats (12 Français et 12 Tunisiens).

Les épreuves écrites et orales ont été jugées par un jury placé sous la présidence de S. E. Abdelkader Belkhodja, Ministre de l'Agriculture, et comprenant, en conformité des prescriptions de l'article 5 du décret du 3 juin 1937, un nombre égal de membres français et tunisiens, savoir :

MM. Chatelain, Directeur de l'Ecole Tunisienne d'Administration;
Barré, Professeur à l'Institut des Hautes Etudes;

Bonnet de La Tour, Inspecteur des Finances, Chef de Cabinet de M. le Directeur des Finances;

Mzali El Abed, Sous-Directeur à la Direction de l'Instruction Publique;

Hachemi Sebaï, Sous-Directeur au Ministère de l'Agriculture.

Deux membres suppléants complétaient ce jury : M. Vibert, Chef de la Section des Affaires Economiques à la Résidence Générale ; M. Lamine Chebbi, Professeur agrégé.

Les épreuves orales qui se sont déroulées à la Présidence du Conseil du 14 avril au 7 mai, ont été subies devant des sous-commissions de deux membres, à l'exception de l'exposé sur un sujet d'ordre général fait devant l'ensemble du jury.

Rappelons brièvement la nature de ces épreuves :

1° Un exposé oral de 15 minutes sur un sujet d'ordre général suivi d'une conversation d'égale durée avec les membres du jury (affecté du coefficient 4).

La sagacité des candidats s'est exercée sur les sujets suivants :

- Qu'est-ce qu'une classe sociale ?
- Les élites : formation, sélection, éclosion ?
- La presse est-elle un instrument de culture ?
- Commentez cette pensée de Barrès disant du Rhin : « Un fleuve unit plus qu'il divise ».
- L'Afrique noire dans le monde moderne.
- On a pu dire que, dans le monde moderne, l'Administration constituait un quatrième pouvoir. Qu'en pensez-vous ?
- La Guerre de Corée.
- Le problème agraire dans les révolutions du XX^e siècle.
- Les problèmes posés par le travail féminin.
- Y a-t-il un humanisme au XX^e siècle ?
- L'Etat et l'information.
- La recherche scientifique et l'Etat.
- L'esprit de corps.
- Le problème colonial dans le Monde depuis 1945.
- La publicité.
- Le secret professionnel.
- Le travaillisme.

- Le Mac Carthysme.
- L'indépendance de l'Université.
- L'Etat libéral face aux forces anti-libérales.
- L'alcoolisme en France.
- Israël.
- Le rendement dans le service public.
- Le panslavisme.
- L'urbanisme.
- Le devoir fiscal.
- L'Egypte depuis 1936.
- L'indépendance du pouvoir judiciaire.
- L'enseignement libre.
- Angleterre et Etats-Unis au Moyen-Orient.

Les questions subsidiaires posées au cours de la conversation avec le candidat et destinées à édifier le jury sur la promptitude intellectuelle du candidat, ont promené l'auditoire du déficit de la S.N.C.F. au sérum de vérité, en passant par la crise du roman français et la musique andalouse.

2° Une interrogation sur l'organisation politique et administrative de la Tunisie ;

3° Une interrogation sur le droit administratif ou l'économie politique suivant l'option arrêtée par le candidat aux épreuves écrites ;

4° Une interrogation portant, au choix du candidat, sur :

- a) la législation financière de la Tunisie,
- b) l'histoire de la Tunisie,
- c) les éléments de droit musulman et de droit commun.

Chacune des interrogations n° 2, 3 et 4 est affectée du coefficient deux.

Le jury constitué à l'effet de suivre pendant leur stage les Attachés d'Administration, et en premier lieu de proposer leur affectation, s'est réuni dès le 28 mai 1954.

Placée sous la présidence de M. Dupoizat, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, cette Commission comprenait MM. Dupuy, Inspecteur Général des Services Administratifs ; Chatelain, Directeur de l'Ecole Tunisienne d'Administration ; Abed Mzali, Sous-Directeur à la Direction de l'Instruction Publique ; Mohamed ben Mohamed En Nigrou, Chef de la Section d'Etat, et Taïeb Sakka, Inspecteur Général des Candidats et Caïd-Gouverneur de Sousse.

LA VIE FINANCIÈRE

En matière budgétaire, les trois douzièmes provisoires ouverts pour le premier trimestre de l'exercice 1954-1955 par le décret beylical du 27 mars 1954 venant à terme le 30 juin, la Direction des Fi-

nances a procédé, au cours de ce mois, à l'élaboration du budget de l'Etat pour l'ensemble de l'exercice.

Celui-ci a fait l'objet du décret beylical du 27 juin 1954 portant fixation du budget ordinaire provisoire pour l'exercice 1954-1955. Publié au J.O.T. du 29 juin 1954, il arrête à 41.975.180.000 francs les dépenses du Titre 1^{er} pour l'exercice 1954-1955 et à 39.475.180.000 francs les recettes correspondantes. L'excédent des dépenses sur les recettes sera comblé à l'aide d'une avance qui sera consentie à la Tunisie par le Gouvernement Français.

Le décret susvisé du 27 juin 1954 comporte des dispositions relatives aux recettes fiscales.

La lutte contre la fraude est renforcée, notamment en matière de douane, de contribution personnelle d'Etat, de contrôle des marchés. Les amendes fiscales sanctionnant les infractions en matière de douanes, de Monopoles et de Contributions Indirectes, sont notablement majorées. A noter que tout importateur ou exportateur devra désormais pour obtenir la délivrance de licences justifier de l'accomplissement de ses obligations fiscales.

Le droit de consommation sur l'alcool est porté de 58.000 à 60.000 francs par hectolitre, les droits de garantie et d'essai sur les métoux précieux qui n'avaient pas été modifiés depuis plusieurs années ont été relevés ainsi d'ailleurs que les droits de timbre.

L'augmentation des droits de consommation frappant les produits pétroliers n'aura pas d'incidence sur le prix de vente au consommateur grâce à la compression de divers postes de la structure des prix de ces produits.

Le commerce des poudres de chasse et de mines pourra être rendu au secteur privé.

Il avait été constaté que de nombreuses personnes participaient aux concours de pronostics sportifs, organisés à l'étranger. Des sommes importantes étaient ainsi exportées hors du Royaume sans aucun profit pour l'économie locale. Aussi, le texte autorise l'organisation en Tunisie, sous certaines conditions, de concours analogues.

Par ailleurs, un arrêté du 28 juin 1954 (J.O.T. du 29 juin) modifie la répartition des marchandises entre les tableaux A, B et C fixant les taux de la taxe de transaction. On remarquera que les denrées de première nécessité (céréales, farines, pâtes, semoules, huile d'olive, médicaments, etc...) ne sont pas touchées par ce relèvement des droits.

Enfin, dans le secteur des huiles d'olive, il y a lieu de noter qu'un arrêté du Directeur des Finances du 9 juin 1954 (J.O.T. n° 47 du 11 juin 1954) a suspendu jusqu'au 31 août 1954 l'exigibilité de la taxe de transaction de 3,5% applicable aux huiles d'olive ayant une acidité supérieure à 1°5 ; on espère que cette mesure — réclamée avec insistance par les professionnels — permettra la sortie de 15.000 tonnes d'huile lampante.

Dans le domaine économique, un arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances en date du 22 mai 1954 (Journal Officiel Tunisien du 4 juin 1954) a fixé les conditions dans lesquelles des avances à prélever sur les disponibilités du Fonds d'Équipement S.T.O.N.I.C., institué par l'article 9 de l'arrêté du 29 août 1952, peuvent être consenties aux coopératives de céréales et organismes assimilés, aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance et aux négociants en céréales en vue de la construction de logements à grains.

Un autre arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances en date du 18 mai 1954 (Journal Officiel Tunisien du 15 juin 1954) a modifié l'arrêté du 7 juillet 1953 relatif au contingentement des semouleries, et prévu de nouvelles règles concernant l'attribution du contingent de compensation en faveur des semouliers défavorisés.

En outre, deux arrêtés conjoints émanant des mêmes autorités, en date du 12 juin 1954 (Journal Officiel Tunisien du 22 juin 1954) et du 15 juin 1954 (Journal Officiel du 25 juin 1954) ont fixé — le premier, l'acompte à verser aux producteurs sur le prix des orges de la récolte tunisienne 1954 — et le second, l'acompte à verser aux producteurs sur le prix des blés tendre et dur ; ces acomptes s'élèvent respectivement à 1.500 francs par quintal pour l'orge, 2.400 francs pour le blé tendre et 2.760 francs pour le blé dur.

Par ailleurs, un arrêté conjoint du Directeur des Finances et du Directeur des Travaux Publics en date du 10 juin 1954 (Journal Officiel du 21 juin 1954) a approuvé une modification des statuts de la Société Tunis-Air, ainsi qu'une modification de la participation de l'Etat Tunisien à cette Société.

Enfin, le décret du 27 juin 1954 (J.O.T. du 29 juin 1954) portant fixation du budget ordinaire provisoire pour l'exercice 1954-1955 a prévu d'une part, certaines mesures à caractère fiscal d'aide à la construction et d'autre part, la clôture des comptes du « Ravitaillement Général Tunisien » à compter du 1^{er} avril 1954.

Dans le courant du mois de juin 1954, les possibilités de commercer avec l'Étranger ont été signalées aux intéressés par les communiqués suivants :

- J.O.T. du 4-6-54 : Importations d'Irlande (laits, bières, etc...).
- J.O.T. du 11-6-54 : Importations d'Espagne (piments secs, raisins secs, noisettes, têtes de machines à coudre).
- J.O.T. du 18-6-54 : Importations de Tchécoslovaquie (produits divers).
Importations de Belgique (produits divers).
- J.O.T. du 22-6-54 : Importations du Portugal (café, fils et câbles de sisal, limes, réchauds pétrole...).
- Exportations sur la Tchécoslovaquie (produits divers),

- J.O.T. du 25-6-54 : Importations d'Italie (produits divers).
 Importations des Pays-Bas (produits divers).
 Exportations sur l'Italie (ferroilles, vieilles fontes).

Dans le courant du mois de juin 1954, 274 demandes de licences d'exportation ont été enregistrées au Service des Finances Extérieures, et 232 licences ont été accordées.

A l'importation, et durant la même période, 1125 demandes de licences ont été présentées sur lesquelles 369 ont été accordées, 83 rejetées, 673 demandes faisant encore au 30 juin l'objet d'examens par les différents services techniques.

Au cours du mois de juin 1954, l'activité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a été plus grande que pendant le mois précédent. On a remarqué notamment les nombreux échanges au groupe des valeurs industrielles. Cependant la tendance générale du marché est restée irrégulière.

Le montant des capitaux échangés au cours du mois de juin a atteint 51.237.000 francs contre 22.543.000 francs pendant le mois de mai.

Le marché de l'or a été également plus actif que pendant les mois précédents, bien que les cours soient restés sans changement. Le montant des capitaux échangés s'est élevé à 2.120.000 francs contre 844.000 francs pendant le mois de mai.

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance le mois de juin a vu s'ouvrir l'annuelle période de fièvre qui correspond à la commercialisation de la nouvelle récolte des céréales. Bien que quelque peu gênées par la recrudescence du terrorisme qui a marqué cette période dans les campagnes, les opérations de commercialisation se sont, dans l'ensemble, déroulées normalement.

On a ainsi pu enregistrer les agrégés suivants, du 1^{er} au 20 juin 1954 :

— Blé dur	2.948 quintaux
— Blé tendre	13.192 quintaux
— Orges	34.743 quintaux

C'est dans le Nord de la Régence qu'ont été commercialisées les quantités les plus importantes, dans les régions de Souk-el-Arba, Medjez-el-Bab, Pont-du-Fahs, Siliana, etc... pour les blés tendres et les orges, et dans les régions de Tunis, Medjez, Pont-du-Fahs et Siliana pour les blés durs. La commercialisation s'est montrée extrêmement faible dans le Centre, à l'exception de quelques apports à Kairouan, et complètement nulle dans le Sud.

Ces apports paraissent s'être ressentis assez nettement de la conjoncture politique, les gros cultivateurs, qui disposent d'importants moyens mécaniques, s'étant hâtés de rentrer leurs récoltes et de les livrer aux centres d'achat pour les mettre à l'abri, tandis que les petits fellahs au contraire, manquant de main-d'œuvre de transhumance, ont

retardé celles-ci le plus possible. Aussi les centres d'achat ont-ils reçu en juin, essentiellement les grosses livraisons des premiers, tandis que les apports plus modestes des seconds sont escomptés pour les mois à venir.

Bien qu'il soit encore prématuré d'émettre un jugement sur la qualité des céréales de cette campagne, on peut, d'après les premières commercialisations penser que dans l'ensemble les grains sont beaux, de bon poids spécifique et atteints d'un pourcentage de mitadin moins élevé que l'année dernière.

Parallèlement à ces opérations d'achat, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont poursuivi celles des ventes de leurs stocks de grains; c'est ainsi que du 21 mai au 20 juin, elles ont livré :

— à l'exportation	: — Blé dur	42.503 quintaux
	— Blé tendre	5.900 quintaux
— à la minoterie	: — Blé dur	7.284 quintaux
	— Blé tendre	7.032 quintaux
— à la consommation	: — Blé dur	136 quintaux
	— Orges	284 quintaux

LA VIE SOCIALE

I. — ACTIVITE SYNDICALE

a) Le Congrès de l'Union des syndicats « Force Ouvrière » de Tunisie s'est tenu les 19 et 20 juin 1954 à Tunis, sous la présidence de M. André Lafond, secrétaire confédéral de la « C.G.T.-Force Ouvrière » de Paris.

Le Congrès a voté une motion d'orientation qui confirme les positions antérieures de l'Union en déclarant que « des réformes profondes d'ordre économique et social postulent et appuient des réformes politiques non moins indispensables ».

A l'issue des travaux du Congrès, la nouvelle Commission exécutive a désigné les membres du Bureau. M. René Malé, secrétaire général sortant, ayant maintenu sa démission, a été remplacé par M. Marcel Moulin (instituteur).

b) A la suite d'un désaccord survenu avec la Commission administrative de l'Union Générale des Fonctionnaires de Tunisie au sujet de la participation de ce groupement à une manifestation qui n'avait pas le caractère corporatif, M. Léon Py, président, a démissionné de ses fonctions. Il a été remplacé par M. Giovanni, vice-président.

II. — LEGISLATION

Le « Journal Officiel Tunisien » du 15 juin 1954 a publié :

1°) un décret du 10 juin 1954 modifiant et complétant le décret du 31 décembre 1953 portant réforme du régime général des pensions de la Caisse des retraites des Ouvriers de l'Etat Tunisien.

2°) un arrêté du Directeur des Finances du 11 juin 1954 fixant les

modes du calcul du salaire soumis à retenue pour pension du personnel ouvrier de l'Etat Tunisien.

3°) un décret du 10 juin 1954 relatif à la situation au regard de la législation du travail, des conducteurs de véhicules automobiles affectés au transport public de marchandises ou de personnes.

Au terme de ce décret est réputé salarié, au regard de la législation du travail et de la prévoyance sociale applicable dans les établissements industriels et commerciaux, tout conducteur de véhicule automobile affecté au transport public de marchandises ou de personnes, qui n'est pas propriétaire du véhicule, ou titulaire de la licence de transport ou locataire de cette licence aux termes d'un contrat de louage de chose dûment enregistré comme tel.

L'employeur est le propriétaire ou le locataire de la licence pour le compte direct de qui le véhicule est exploité.

III. — INFORMATIONS DIVERSES

Situation de l'emploi.

a) Au cours du mois de juin de nouveaux licenciements pour compression de personnel ont été portés à la connaissance de l'Inspection du travail. Ces licenciements affectent un peu plus de 100 travailleurs de l'industrie et du commerce dont 60 résidant à Tunis et 40 à Bizerte. Il y a lieu de noter la fermeture d'une importante fabrique de carreaux de la proche banlieue de Tunis (12 travailleurs).

Le travail saisonnier des conserves de poissons à Sousse, Mahdia et Tunis pour la campagne 1954 a retrouvé le rythme normal des années précédentes. La pêche aux thons, par le procédé de thonaires, qui avait subi un retard considérable par suite du mauvais temps, a atteint au cours du mois de juin des rendements très inégaux, dans l'ensemble satisfaisants en sorte que la campagne 1954 portera sur environ 1.000 tonnes.

Le travail des moissons s'effectue cette année dans des conditions spéciales. Comme tous les ans, au mois de juin, les transports des céréales absorbent la totalité du parc des véhicules poids lourds ; le plein emploi du personnel de ce secteur (permanents et saisonniers) est assuré pour tout le mois de juillet.

La promulgation du budget annuel de la Tunisie doit permettre l'ouverture de chantiers de travaux publics susceptibles de relancer l'industrie du bâtiment et des industries annexes. Une telle relance est évidemment susceptible d'augmenter sérieusement le volume de l'emploi dans ce secteur primordial.

b) Le Bureau Public de Placement de Tunis a effectué les opérations suivantes au cours du mois de juin (Placement masculin et placement féminin) :

demandes d'emploi	: 202
offres d'emploi	: 153
candidats présentés	: 137 dont 4 dans la Métropole
placements effectués	: 113 dont 1 dans la Métropole.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

La saison est terminée. Cette saison 1953-54 qui fut si vivante, si riche, tellement agréable à vivre, et qui contribuera à laisser de notre ville le plus charmant souvenir à ceux qui la quittent définitivement, à ceux qui n'y furent que de passage, à ceux qui participèrent à cette réussite magnifique.

C'est à ceux-ci surtout qu'ira la reconnaissance des Tunisois. Artistes, conférenciers, acteurs, virtuoses, tous méritent l'hommage unanime qui leur est rendu et la gratitude d'un public qui n'aurait pas connu certaines de ses plus belles satisfactions sans le concours de leur talent et de leur bonne volonté.

Enregistrons d'ailleurs avec plaisir et comme un juste retour des choses que nos visiteurs gardent de leur côté un excellent souvenir de leurs admirateurs et qu'ils ont tous marqué leur surprise d'avoir trouvé tant de culture et de spontanéité à la fois chez un public dont le sens critique et artistique n'eût pas supporté la médiocrité.

Avant de passer à la relation des derniers faits de cette saison il nous faut malheureusement enregistrer le départ définitif de l'une des plus éminentes personnalités tunisoises. Nous voulons parler du Docteur Anderson qui a contribué, trente années durant, au plus grand renom de notre Institut Pasteur.

Appelé par le Grand Charles Nicolle, le Docteur Anderson, ancien médecin de la Marine, que ses travaux de laboratoire à la Faculté de Médecine de Paris et à l'Institut de Médecine Coloniale avaient fait connaître et déployé, depuis 1922, une inlassable activité. Aux côtés de Nicolle, puis après la mort du Maître, il accomplit une œuvre considérable de recherche et de mise au point. Ce départ qui laisse un grand vide sera compensé en partie aux yeux des Tunisois par le fait que le Docteur Anderson ne s'éloigne pas complètement et définitivement de ce pays qui lui doit tant de bienfaits que seule la modestie qui les a inspirés a rendus discrets.

Mentionnons, dans le domaine scientifique, le retour à Tunis du Docteur Roger Nataf, spécialiste des maladies des yeux, qui avait été chargé par l'Organisation Mondiale de la Santé d'une mission scientifique au Japon.

C'est un jeune, toutefois, Charles-Noël Martin, ancien élève du Lycée Carnot de Tunis, qui ce mois-ci donne à la Tunisie une place convoitée. Attaché au Centre National de recherches nucléaires, ce jeune savant vient de publier des « Tables Numériques de physique nucléaire », ouvrage considérable qui met à la portée de quiconque possède les connaissances nécessaires les secrets les plus difficiles à aborder de la science moderne.

Dans un domaine plus accessible mais non moins ardu d'autres jeunes se sont signalés par leur audace. C'est ainsi que M. Sgarizni à bord d'un scooter a effectué seul un impressionnant parcours à travers l'Afrique.

Une équipe composée d'étudiants d'Oxford et de Cambridge sont également partis à l'aventure sur les routes sahariennes tandis que

Jacques Leroy et Michel Caron, partis d'Amiens sont passés à Tunis après avoir rodé leur vieille 402 Peugeot sur les pistes du Maroc, de la Mauritanie, du Sénégal, de Gambie, de Guinée, du Liberia, de la Côte d'Ivoire, de la Haute-Volta, de la Gold-Coast, du Togo, du Dahomey, du Nigeria, du Cameroun, etc...

Sport, mais également Science, sont les deux buts qu'avaient poursuivis ces jeunes qui cachent surtout ainsi leur ardent désir de risque et de sensations inconnues.

Juin serait-il le mois des jeunes ? Examens et distributions de prix ne suffiraient pas à le laisser croire et déjà les premiers détails ci-dessus laissent à penser que les laborieuses vacances d'été sont bien proches. C'est pourquoi tous ceux qui n'acceptent pas l'inaction et la banalité des plaisirs classiques se sont-ils tournés vers des distractions plus édifiantes.

Le plus grands espoirs naissent ainsi pour les deux lauréates de la Bourse d'études des Beaux-Arts : Mlle Chauveton-Caillat et Mlle Gisèle Pietri.

« Bichon », comédie de Jean de Létraz, a permis à la Compagnie des Escholiers de tenir les planches avec ferveur au cours de deux représentations réussies.

L'Essor, qui voit la jeunesse prendre le flambeau des mains des excellents pionniers du théâtre amateur que sont MM. Alexandre Fichet, Baïssade et Foulon, a fini en gaieté avec « Week-End », comédie du plus fin comique de Noël Coward.

La journée manécantoriale a permis de constater la vitalité des petits chanteurs de la Mané des Sables qui reçoivent une formation artistique et culturelle des plus sérieuses.

Citons enfin au nombre des manifestations réservées aux jeunes la belle exposition du Centre de Formation Professionnelle de filles de l'avenue Bab-Djedid.

Il nous reste à parler des deux plus importantes manifestations artistiques du mois : la représentation de l'Alceste de Gluck et le Salon de la Photographie, dont nous nous étions promis, dans notre précédente chronique, de traiter en détail.

Donné sur la scène du Théâtre Antique de Carthage, l'opéra de Gluck, « Alceste », a fourni l'occasion aux Tunisois d'entendre une œuvre rarement interprétée.

L'orchestre était sous la direction de M. Louis Gava. Madame Germaine Hoerner, Soprano, fut à la hauteur de sa réputation, qui est grande, on le sait. Charles Cambon, également de l'Opéra, et Emilio Marinesco, de la Scala de Milan, firent très belle figure.

Euvre difficile, longue et pour laquelle le cadre du Théâtre de Carthage se montrait exigeant, l'« Alceste » a fait impression sur ceux qui l'avaient déjà entendu interpréter sur une scène classique. Ce fut, de l'avis de tous, un spectacle grandiose.

L'impatience avec laquelle était attendu ce Premier Salon Tunisien de la Photographie n'a fait qu'accroître tout l'intérêt que l'on pouvait y porter. Un intérêt qui ne fut pas déçu.

Cinquante exposants présentèrent cent cinquante photographies en noir et en couleur. Toutes ne furent pas inédites mais valaient par leur parfaite qualité technique.

Car avant d'aller plus loin, il nous faut préciser que d'un commun avis les critiques les plus sévères ont marqué leur surprise agréable devant cette sûreté des photographes locaux. La qualité technique des clichés était égale, au moins, à celle qui signalait les documents du VIII^e Salon International qui fut de passage à Tunis voici quelques mois.

On peut distinguer, dans l'ensemble, trois tendances : celle de la photographie classique, celle de la photographie de recherche et celle de la photographie scientifique.

Nous citerons M. Spiteri qui a présenté notamment un effet de brume digne de figurer dans le livre d'art le plus beau.

Jean-Louis Combés aime les difficultés. « Calme plat » irréel et captivant aspect d'un paysage marin marque un sommet du genre dans lequel se sont également complu avec avantage Jean Gintzburger avec « ombres dans la lumière », Pierre Lougarre avec « cactées », traitées finement et diaphanes dans le soleil ; Deloge, avec une étincelante photographie de neige.

J.-D. Bossoutrot exposait en noir une « maternité » qui enthousiasma et remporta le plus beau succès avec ses photographies en couleur.

Marquons toutefois notre surprise de n'avoir pas trouvé de photographie en couleur véritablement originale.

Cette déficience fut largement compensée par un remarquable lot de photographies de recherche et d'étude.

Georges Fréchin et R. Villary ont étonné par la fantaisie de leurs évocations. C'est grâce à eux que ce Salon restera véritablement original. « Cheminées », « voiles », « les enlisés » de R. Villary figureraient parmi les cinq plus belles photographies du Salon, tandis qu'un photogramme de G. Fréchin s'assurait la quatrième place.

Gilbert Van Raepenbruch « plaçait » une solarisation menée à un tel point de perfection qu'il semble difficile de faire mieux.

Signalons enfin des réussites de J.-L. Combés et de P. Lougarre dans le domaine de la photographie scientifique.

Il reste beaucoup d'enseignements de ce premier Salon.

Le premier serait qu'un jury composé de peintres n'est peut-être pas à retenir.

Le second découle de l'observation : La photographie plus que tout autre art, ne supporte pas la faute de goût. Un essai de photographie de nu s'est ainsi révélé comme peu concluant.

Enfin, les clichés de couleur ont déçu. Ils étaient pourtant de bonne qualité mais d'une banalité assez surprenante.

L'effort doit porter incontestablement sur la photographie d'étude dont les premiers essais se sont révélés plus que satisfaisants.

Signalons que trois expositions ont mis fin à la saison picturale: une rétrospective Jacques Renault à la Galerie Sélection, le vernissage des œuvres de Joseph Rombi, 11, rue Saint-Charles, et celui de Bertholdo Taubert, au Tunisia-Palace.

« Correspondances », quatrième numéro de la revue artistique et littéraire publiée par les soins de l'Office Tunisien des P.T.T., a paru, illustrée d'un bel hors-texte de Marc Dumas.

Radio-Tunis a présenté deux pièces de Georges Tourteau : « Une idyle à New-York » et « La destinée d'Eulace Simmons ». Jean Sarmant et Marguerite Valmont jouaient sous la direction de Jacques Toulza. Ces deux drames radiophoniques traitant d'aspects de la vie américaine avaient déjà connu le baptême des ondes sur la Chaîne Parisienne. C'est dire leur excellente qualité.